

donner les institutions actuelles. M. Corentin Guyot est pour concurrent M. du Couëdic, un légitimiste. Une vive polémique s'engagea entre les deux candidats. M. Corentin Guyot, poursuivi en diffamation, fut condamné à cinq jours de prison et 1,000 francs d'amende; mais le jugement fut cassé par la cour de Rennes, et M. Guyot fut élu député par 5,229 voix. Il alla siéger à la Chambre au centre gauche, déposa un projet de loi pour la cessation des poursuites relatives aux faits insurrectionnels de la Commune et vota constamment avec la majorité républicaine. Lors du message du maréchal de Mac-Mahon, qui rappela au pouvoir MM. de Broglie et Fourtou pour combattre les républicains, il s'associa à la protestation des gauches (18 mai 1877), puis il fit partie des 363 qui votèrent contre le ministère de combat (10 juin). Aux élections du 14 octobre suivant, M. Guyot eut pour concurrent M. Loris, candidat monarchiste et officiel, qui, grâce aux efforts de l'administration, obtint 5,333 voix et fut élu, pendant que M. Corentin Guyot n'avait que 4,652 voix. Outre des études et des articles publiés dans la *Revue pratique de droit français*, on doit à ce dernier divers ouvrages, notamment : *L'Armée, son histoire, son avenir, son organisation et sa législation* (1870, in-8°); *De mode de recrutement du Sénat de la République française* (1873, in-8°); *De la démocratie* (1875, in-18); *De parti républicain constitutionnel* (1875, in-32); *De l'intérêt des compagnies dans les élections* (1876, in-18); *De choix du député* (1876, in-32), etc.

GUYON (Jean-Louis-Geneviève), chirurgien français. — Il est mort à Paris en 1870. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Voyage d'Alger au Liban* (1852, in-8°); *Histoire chronologique des épidémies du nord de l'Afrique depuis les temps les plus reculés* (1855, in-8°); *Un mot sur la fièvre jaune de Lisbonne* (1855, in-8°); *Considérations sur le traitement de la fièvre jaune chez les Européens récemment débarqués sous les tropiques* (1861, in-8°); *Etudes sur les eaux thermales de la Tunisie* (1864, in-8°); *Histoire naturelle et médicale de la chique* (1870, in-8°), etc.

GUYON (Émile-Honorine GUYON, dame Guyon, puis dame PRESSY, connue sous le nom de Mme), actrice française. — Elle est morte en février 1878.

GUYOT (Yves), publiciste français. — M. Yves Guyot a été membre du conseil municipal de Paris de 1874 au 6 janvier 1878. A cette époque, il ne possédait de nouveau sa candidature, sollicitant alors le mandat législatif à Bordeaux. Il a écrit, en collaboration avec M. Sigismond Lacroix, un ouvrage qui eut un très-grand retentissement, *l'Histoire des prolétaires* (1873, in-8°), où la plupart des questions sociales se trouvent discutées avec beaucoup de logique. Citons encore de lui des brochures : *Les Lieux communs* (1873, in-32); *les Préjugés politiques* (1873, in-32); *Etudes sur les doctrines sociales de christianisme* (1873, in-18); *la Vérité sur l'Empire* (1873, in-32). M. Yves Guyot a publié, dans le journal *les Droits de l'homme*, des articles qui lui ont valu plusieurs condamnations. Il appartient à la fraction avancée du parti républicain et c'est un polémiste des plus ardents; aucune personnalité politique ne trouve grâce devant sa mordante ironie. Il est passé maître dans l'art de manier le péroratoire. Parmi les romans publiés par *les Droits de l'homme*, on attribue à M. Yves Guyot : *l'Enfer social* et *les Gentilshommes*. Depuis que le journal *le Bien public* appartient à M. Menier, député de Seine-et-Marne, M. Yves Guyot en est le rédacteur en chef.

GUYOT (Arnold-Henri), géographe suisse, né à Neuchâtel en 1807. Il avait commencé, à Neuchâtel et à Berlin, des études théologiques, qu'il abandonna pour se livrer tout entier aux sciences naturelles. Après avoir pris à Berlin le grade de docteur en philosophie, il vint suivre à Paris les cours scientifiques; fit un voyage d'exploration dans plusieurs contrées de l'Europe, devint professeur de géographie dans sa ville natale (1839-1848) et finit par aller rejoindre, à Cambridge (Massachusetts), Agassiz, avec lequel il était lié à Carlsruhe. Aux États-Unis, il professa en français un cours sur les rapports de la géographie physique et de l'histoire, qui a été recueilli et publié en anglais, sous ce titre : *la Terre et l'homme*. Il devint ensuite professeur de géographie à l'École normale supérieure de l'État de Massachusetts, puis au collège de New-Jersey, à Princeton. Il a publié plusieurs ouvrages géographiques : *Géographie primaire* (1846); *Géographie secondaire* (1870); *Géographie physique* (1872). Il a, en outre, donné un grand nombre d'articles à divers recueils, notamment à *l'Encyclopédie universelle* de Johnson.

GUYOT (Émile), médecin et homme politique français, né à Saint-Dizier (Haute-Marne) en 1830. Il étudia la médecine, prit le grade de docteur, puis il se fixa près de Lyon, à Saint-Georges-de-Rensins, où il exerça son art. M. Guyot fit une vive opposition à l'Empire et se signala par l'ardeur de ses opinions républicaines. Il était conseiller d'arrondissement pour Villefranche lorsqu'il fut désigné par le comité républicain de la rue Grégoire comme candidat à l'Assemblée nationale dans le Rhône, le 11 mai 1873. Élu député par 89,896 voix, il alla siéger à l'extrême gauche, vota contre les mesures présentées par le gouvernement de combat, contre l'érection de l'église du Sacre-Cœur, pour la liberté des enterrements, contre le septennat, la loi des maires, le cabinet de Broglie, pour les propositions Périer et Malleville, pour la constitution du 25 février 1875, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Guyot se porta candidat à la députation, dans l'arrondissement de Villefranche, le 20 février 1876. Dans un discours qu'il prononça à cette époque, il dit : « Le parti républicain a fait ses preuves; aussi lui a-t-on reproché d'être un parti militant. Oui, nous étions un parti militant quand nous défendions nos libertés sacrifiées, quand nous combattions pour le droit. Aujourd'hui la situation est changée, nous ne sommes plus un parti militant, nous sommes un parti de gouvernement... Cherchons le possible, et non l'impossible; amenons à nous les flottants, les incertains, qui ne demandent qu'une chose, la paix, l'ordre, le travail; pas de déclamations inutiles; elles sont stériles. » Élu député par 12,523 voix, à une très-grande majorité, conseiller M. Humblot, se disant candidat constitutionnel, le docteur Guyot alla, comme par le passé, siéger à l'extrême gauche. Il vota pour l'amnistie plénière et entière, pour la réduction du service de l'armée à trois ans, pour la suppression des jurys mixtes, pour l'ordre du jour contre les menées cléricales (4 mai 1877), etc. Le 18 mai suivant, il s'associa à la protestation des gauches contre la résurrection du gouvernement de combat et il fit partie des 363 qui votèrent un ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre, il se porta de nouveau candidat à Villefranche le 14 octobre 1877 et fut réélu député par 10,030 voix contre 3,348 données à M. Sauzev, candidat officiel et bonapartiste.

A la nouvelle Chambre, le docteur Guyot a voté l'enquête parlementaire appelée à constater les abus commis sous le ministère de Broglie-Fourtou (15 novembre), l'ordre du jour contre le cabinet de Rochebourn (24 novembre), etc.

GUZMAN, l'un des États ou provinces de la république de Venezuela; 67,840 hab.; ch.-l., Mérida.

GWILT (Joseph), architecte anglais. — Il est mort à Londres en 1863.

GY, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Gray; pop. aggl., 2,051 hab. — pop. tot., 2,092 hab.

GYLOUKPA, secte de la religion lamaïque. Ses partisans portent le bonnet jaune et ont pour chef principal le dalaï-lama.

GYLONG s. m. (ji-longh). Nom sans lequel sont connus des moines tibétains qui ont un lama pour chef.

— *Encycl.* Chaque année, un des *gylongs* est élu pour exercer une surveillance sur les autres, pour maintenir parmi eux l'ordre et la discipline. A ce titre, il dispose des pouvoirs les plus étendus. Les jeunes gens qui se destinent à cette pieuse confrérie sont admis dans une sorte de séminaire à l'âge de huit ou dix ans. Ils reçoivent alors le genre d'éducation qui convient à leur âge. A quinze ans, ils sont reçus dans la classe la plus inférieure de l'ordre religieux. A vingt et un ans, ils sont admis à l'examen rigoureux constatant s'ils sont suffisamment instruits pour être élevés à la dignité de *gylong*. Les plus intelligents sont placés à la tête de quel que riche monastère; mais tous ont des terres qui suffisent largement à leur entretien.

GYMA s. m. (ji-ma). Bot. Sésame d'Orient : *Le gyma pousse en abondance dans la Corée.*

GYMNASE s. m. — Enseignement. Collège établi en Russie et en Allemagne pour l'instruction supérieure des filles.

— *Encycl.* Les premiers *gymnases* féminins furent ouverts en Russie sous le nom de « écoles pour les jeunes filles extérieures ». Le règlement du 24 mai 1870 leur a donné à tous une organisation uniforme. Les cours comprennent sept classes dans les *gymnases*, et trois dans les progymnases. Les *gymnases* ont, en outre, une huitième classe, dite de pédagogie, pour la préparation des institutrices privées. Il existait en Russie, en 1873, 55 *gymnases* de filles, 3 écoles primaires supérieures, 118 progymnases et 22 écoles secondaires, soit en tout 197 établissements réunissant 23,854 élèves. Ce nombre s'est élevé à 26,145 en 1874, et à 29,520 en 1876. A ces écoles publiques il faut ajouter un grand nombre d'écoles privées. Ces dernières comptaient, au 1^{er} janvier 1873, 29,000 élèves. A côté des *gymnases* et des progymnases, qui n'admettent que des extérieures, il existe des « instituts » qui ne reçoivent que des pensionnaires, et dont quelques-uns sont réservés aux jeunes filles de la noblesse. Dans ces derniers, le nombre des bourses est considérable. Outre les « instituts », on compte encore d'autres établissements n'admettant que des internes. Telles sont les « écoles à six classes » de Holm et de Vilna, et le *gymnase* d'Olenbourg.

La surveillance de ces diverses institutions est confiée à des dames de classe » qui forment dans le corps enseignant une sorte d'ordre spécial. Elles président à la discipline, tandis que les professeurs n'ont à occuper que de l'enseignement. Leur rôle est donc comparable à celui des maîtres d'étude

dans nos lycées. Il y a une de ces dames pour chaque classe d'un institut, et elles ont les mêmes élèves depuis leur entrée dans l'établissement jusqu'à la fin de leurs études, c'est-à-dire pendant sept années. La plupart des dames de classe sortent d'une école normale qu'on appelle *Pépinière* et dont l'enseignement est analogue à celui de la classe des élèves de cette dernière classe que se recrute le personnel des maîtresses. Les cours pédagogiques de Saint-Petersbourg comptent 156 élèves externes, payant une rétribution annuelle de 60 roubles. On y admet des jeunes filles de tout rang, de toute race, de toute religion. M. Hippou mentionne encore un établissement de l'État, qui existe à Saint-Petersbourg, et qui est fort important. C'est une annexe de l'institut Nicolas. On le désigne sous le nom de *Classe française*. Les 15 élèves de cette classe suivent les cours pendant deux années, après lesquelles elles s'engagent à enseigner le français, pendant six ans, dans un établissement de l'État, en province. A leur sortie de la classe, l'État se charge de les placer. Les élèves des instituts des jeunes filles ont de temps en temps à passer la journée avec eux dans quelques-unes de leurs résidences, dont ils se plaisent à leur faire eux-mêmes les honneurs.

GYMNETE s. m. (ji-mi-te). Miner. Nom donné à un hydrosulfate de magnésium.

GYMNOCTYDE s. m. (ji-mno-si-to-de) — du gr. *gymnos*, nu, et de *ctyode*. Physiol. Cytode ou monère dépourvu de tégument propre.

GYMNOGYNE adj. (ji-mno-ji-ne) — du gr. *gymnos*, nu; *gyné*, femelle. Bot. Se dit des plantes qui portent des ovaires nus.

GYNANDRIQUE adj. (ji-nan-dri-ke) — du gr. *gyné*, femelle; *andros*, mâle. Syn. de GYNANDRE.

GYNANTHROPE s. m. (ji-nan-tro-pe) — du gr. *gyné*, femme; *anthrôpos*, homme). Herminodrome qui tient plus de la femme que de l'homme.

GYNÉCOMANIE s. f. (ji-né-ko-man-i) — du gr. *gyné*, femme, et de *manie*. Amour excessif des femmes.

GYNÉOPHORE s. m. (ji-né-ko-fo-re) — du gr. *gyné*, femelle; *phoros*, qui porte). Dépression dans laquelle le distome mâle (*herminthe*) porte le distome femelle.

GYPSIER s. m. (ji-psi-é) — rad. *gypse*. Ouvrier qui fait ou qui travaille le plâtre.

GYRENSPITZ, montagne de Suisse. V. ALPSTEIN, dans ce Supplément.

GYROLITE s. f. (ji-ro-li-te). Miner. Corps formé de concrétions sphériques lamellaires blanches, et qui se rapproche de l'épophyllite. Il On dit aussi GYROLITE.

GYROME s. m. (ji-ro-me) — du gr. *gyros*, tour en rond). Réceptacle orbiculaire qu'on voit sur le thalle des lichens.

— Anneau élastique qui entoure la fructification des fougères.

GYROPHORIQUE adj. (ji-ro-fo-ri-ke). Chim. Se dit d'un acide retiré par Steubner de deux lichens, dont l'un a pour nom scientifique *gyrophora pustulata*.

GYROVAGUE s. m. (ji-ro-va-ghe) — du gr. *gyros*, cercle, et du lat. *vagus*, errant). Sorte de moine ou de religieux qui passait sa vie à errer de monastère en monastère et qui vivait d'aumônes.



HABDALLAH, c'est-à-dire *separation*, cérémonie que les Juifs pratiquent le soir de chaque jour de sabbat. Dès que les premières étoiles apparaissent, tout père de famille allume une lampe, bénit un verre de vin et une cassette d'arômes dont chacun respire l'odeur; on boit un peu de ce vin et l'on se sépare en se souhaitant la bonne soignée.

HABILITANT ANTE adj. (a-bi-li-tan, ante) — rad. *habiter*. Jurispr. Qui rend capable de faire un acte.

Habit de mylord (L.), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Thomas Sauvage et de Létris, musique de M. Paul Languedoc, présenté à l'Opéra-Comique le 16 mai 1860. Bien intrigant, mais sans situations musicales. A la suite de la bataille de Colloiden, le jeune officier James Gordon, poursuivi, s'est réfugié dans une taverne où est aussi accouru un garçon coiffeur à la suite d'une querelle. Là, quittés leurs habits, qu'ils avaient échangés pour éviter d'être reconnus. Sous un habit d'artisan, l'officier gagne le port et est arrêté par le shérif. Il a beau offrir de raser d'office lord Colman, qui a fait à l'habitcellent dîner, il va être passé par les armes, point pour faire constater sa parfaite innocuité. La partition est écrite avec goût; la mélodie est gracieuse et les motifs sont appropriés au caractère léger de l'ouvrage. On a remarqué l'air de soprano : *Je ne suis pas*

coquette; le duo entre John et Jenny : *Je le sais, dans notre Anglétarre*, et les jolis couplets : *Passe, passe, aimable liqueur*. Les rôles ont été chantés par Ponchard, Prilleux, Holtzner, Nathan, Mlle Zoé Bélia. La partition, piano et chant, a été arrangée par M. Soumia.

HABITABILITÉ s. f. (a-bi-ta-bi-li-té) — rad. *habitable*. Qualité de ce qui est habitable.

HABITABLE adj. (a-bi-ta-ble) — rad. *habiter*. Que l'on peut habiter.

HABITUATION s. f. (a-bi-tu-a-si-on) — rad. *habiter*. Action d'habiter.

— Qualité de prêtre habitué dans une paroisse.

HABOUS s. m. (a-bou-s, A. sp.). Constitution de biens de main-morte, sous forme de donation pieuse, admise en droit musulman.

HABOUSANT s. m. (a-bou-zan; A. sp. — rad. *habous*). Celui qui jouit d'un habous.

HABOUSÉ, **ÉE** adj. (a-bou-zé; A. sp. — rad. *habous*). Constitué sous forme de habous.

HABSHÉIM, ancien bourg de France (Haut-Rhin). — Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, ce bourg est aujourd'hui compris dans l'Alsace-Lorraine, arrond. de Mulhouse; 2,078 hab.

HACHE s. f. — *Allus. hist.* Ne touchés pas à la hache. Après la funeste journée de Nancy (1645), Charles 1^{er} se réfugia au milieu des Ecosais, qui eurent la lâcheté de le vendre à Cromwell pour la somme de 800,000 livres sterling (80,000,000 de francs). Traduit

de son discours, lorsqu'il aperçut quelqu'un qui s'approchait de la hache; alors s'interrompant vivement, il s'écria : « Ne touchez pas à la hache ! » Puis il reprit le fil de son discours, qu'il termina en priant pour ses bourreaux et en demandant au ciel le salut de son malheureux peuple. Enfin s'étant dépouillé des vêtements qui eussent pu gêner l'exécuteur, il s'adressa au colonel Hacker et lui dit : « Prenez soin, je vous prie, que l'on ne me fasse pas souffrir, et, s'il vous plaît, monsieur... » Au même moment, apercevant de nouveau quelqu'un qui s'approchait de la hache : « Prenez garde à la hache ! s'écria-t-il, ne touchez pas à la hache ! » Puis, s'adressant à l'exécuteur, qui était masqué : « Quand j'étendrai les mains... » Alors, il posa le cou sur le billot, et, ayant fait le signal convenu, l'exécuteur lui trancha la tête d'un seul coup.

La terrible hache est, aujourd'hui encore, conservée dans un musée de Londres, et chaque récite ces mots : « Ne touchez pas à la hache ! » particularité qui n'a pas peu contribué à rendre cette phrase proverbiale.

« A la Chambre de Pékin, le député Péi-ko-lu-lu proposa à ses collègues un impôt sur le sel et sur les palanquins de luxe. La première partie de la motion fut adoptée à l'unanimité; l'autre souleva un halo général. Imposer les palanquins ! Ne touchez pas à la hache ! »

(Chronique.)
« Si j'avais la naïveté de dire : Mon nez est

